

Conseil municipal

Séance du 11 novembre 2014

M 20-2014

## Motion

### **Pour connaître le degré de satisfaction ainsi que les attentes et besoins des entreprises établies à Plan-les-Ouates et y répondre**

Considérant :

- Le nombre d'entreprises établies sur le territoire communal, et plus particulièrement dans la zone industrielle ;
- L'évolution économique qui s'est déroulée à Plan-les-Ouates ;
- Le fait que 5'000 nouveaux employés sont attendus d'ici 2020 dans la Ziplo, soit une augmentation d'env. 10% par année;
- Les répercussions de l'augmentation du nombre des entreprises regroupées dans un périmètre restreint, tant pour elles-mêmes, que pour l'ensemble de leurs employés, de leurs partenaires ou pour les habitants de la commune ;
- Le défaut de prévisibilité des problèmes qui surviendront dans le futur, tout comme le manque de réponse aux problèmes existants ;
- Les soucis énoncés par l'Association de la zone industrielle (AZIPL0) lors de la journée des entreprises ;
- Le suivi au cas par cas par les autorités des problèmes de la zone industrielle pouvant laisser penser que la Commune n'y porte pas grand intérêt ;
- Le fait que les Conseillers municipaux ne disposent que de peu d'informations quant au tissu économique de leur commune et aux problèmes rencontrés par les entreprises qui s'y trouvent ;
- Les projets du Canton en matière d'écoparcs industriels qui requerront un suivi et une implication plus assidus de la part des Communes concernées.

Le Conseil municipal décide

1. De charger le Conseil administratif de lancer une étude relative à l'évolution du tissu économique de Plan-les-Ouates, ainsi qu'à la composition actuelle et future estimée de celui-ci.

2. De charger le Conseil administratif de lancer une étude auprès des entreprises sises sur le territoire communal, afin de connaître leur satisfaction ainsi que leurs besoins et attentes au niveau communal.
3. De charger le Conseil administratif de rendre les résultats des points 1 et 2 lors de la prochaine journée des entreprises.
4. De charger le Conseil administratif, en fonction des résultats ci-dessus, d'évaluer le taux d'activité nécessaire au sein de l'administration communale pour assurer le lien nécessaire avec les entreprises, mais également avec l'Etat (Ecoparc de la Ziplo).
5. De charger le Conseil administratif d'évaluer si ce taux d'activité peut être absorbé au sein de l'administration communale dans sa composition actuelle et d'en informer le Conseil municipal lors de l'étude du budget 2016.
6. De charger le Conseil municipal, soit pour lui sa commission des finances, de recevoir des membres du Comité de l'Aziplo pour mieux comprendre les points évoqués par cette dernière lors de la journée des entreprises.
7. De charger la Commission « Finances et communication » de traiter les dossiers en relation avec l'économie et de songer à inclure cette notion dans le nom de cette commission lors de la prochaine législature.

Pour le PLR :

Cédric Epenoy, Michel Favre, Pierre-Alain Gaud, Pierre-Antoine Rieben, Roberto Righetti.

Pour le MCG :

Francisco Valentin, Marie-Françoise Coopoosamy, Alexandra Saas, Olivier Monnerat.

Plan-les-Ouates, le 27 octobre 2014

## Exposé des motifs

Nos prédécesseurs ont été courageux et bien inspirés en déclassant le périmètre de l'actuelle Zone industrielle de Plan-les-Ouates. Actuellement, sur l'ensemble du territoire communal, ce sont près de 900 entreprises et de 10'000 travailleurs qui se côtoient et qui sont une source importante des revenus de notre Commune.

Cette croissance s'est faite au fil du temps, avec diverses entreprises, parfois prestigieuses ou novatrices, qui se sont installées sans grand bruit et sans trop de suivi de la part de l'administration communale. Les magistrats ou les services sont sollicités ponctuellement en fonction des questions ou besoins mais rarement proactifs, ne serait-ce que pour souhaiter la bienvenue sur notre territoire.

Lors de la dernière journée des entreprises, l'Association des entreprises de la zone industrielle (AZIPL0) a fait ressortir ce manque de communication ou de suivi de communication, voire un manque d'interaction, de coordination et de suivi au sein de l'administration.

Lors de cette journée, le directeur de la Fédération des Terrains industriels (FTI) a également fait mention des futures entreprises qui ont été acceptées et qui bâtiront leurs murs et/ou démarreront leurs activités d'ici 2020 dans notre zone industrielle : ce sont donc 5'000 nouveaux employés qui sont attendus dans la zone en plus des 10'000 déjà présents à ce jour. Les interrogations évoquées par l'AZIPL0 ont donc toute leur raison d'être et seront vraisemblablement toujours d'actualité si rien n'est mis en place.

Il est à noter qu'indépendamment de ces considérations, la FTI a également lancé un programme novateur pour les zones industrielles, à savoir un concept d'Ecoparcs industriels dont vous trouverez la description en annexe. Le système de gouvernance active de ces Ecoparcs sera régi par des partenariats conclus entre les entreprises, les Communes et la collectivité afin d'obtenir une vision similaire des objectifs et d'optimiser les interrelations et l'utilisation des ressources.

La solution aux points évoqués ci-dessus pourrait être d'engager un nouveau collaborateur en charge des relations économiques entre les partenaires économiques et la Commune, voire le Canton, comme l'ont fait d'autres communes. A ce jour, nous ne réfutons pas cette idée, mais estimons qu'il est nécessaire, tant aux Conseillers municipaux qu'aux Conseillers administratifs de prendre la mesure des besoins en la matière et des disposer des outils permettant l'établissement d'un cahier des charges réaliste, établi sur la base d'éléments concrets.

La Commune avait fait effectuer en 2007 une étude pour mieux connaître les attentes et besoins des entreprises sises dans la Ziplo. Nous la joignons en annexe pour information mais relevons que celle-ci commence à dater et qu'elle ne prend pas en compte les besoins des entreprises hors Ziplo.

Nous préconisons de prendre exemple sur la solution mise en place à Meyrin à savoir deux études, l'une sur l'évolution passée, présente et future du tissu économique et l'autre sur le degré de satisfaction & les besoins/attentes des entreprises. A l'issue du résultat de celles-ci, il sera alors possible de déterminer si un poste doit être créé ou si les tâches à effectuer peuvent être ajoutées à un poste déjà existant au sein de notre administration communale et pourvu par une personne ayant les connaissances nécessaires, ce dont nous ne doutons pas.

Nous souhaitons que les membres de la Commission des finances soient associés aux réflexions qui mèneront à l'élaboration des questionnaires relatifs aux études. Quant à la question financière des ces études et dès lors que le budget communal 2015 sera déjà voté, nous attirons l'attention que l'acceptation de cette motion induira implicitement l'acceptation ultérieure d'un montant d'études réaliste en dépassement du budget 2015.

Les résultats de ces études, qui intéresseront probablement l'ensemble des entreprises, pourront être communiqués lors de la prochaine journée des entreprises et mis à disposition sur notre site internet. Quant au bilan relatif à la réalisation d'un nouveau cahier des charges ou d'une adjonction à un cahier des charges existant, nous préconisons que celui-ci soit remis aux Conseillers municipaux pour l'étude du budget 2016.

Concernant les Conseillers municipaux, nous estimons utile que les membres de la Commission des finances reçoivent les membres du Comité de l'Aziplo, pour connaître l'activité de cette association, mais également pour comprendre les soucis brièvement évoqués durant la journée des entreprises. En effet, chaque commission reçoit des associations, sportives, culturelles ou autre et à notre connaissance, l'Aziplo n'a pas été invitée une seule fois au cours des 3 dernières législatures.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus et parce qu'il nous appartient d'assurer le meilleur développement économique possible de notre commune en mettant en place des conditions pour assurer de bonnes communication, concertation et interactions entre les diverses entreprises et partenaires mais également avec les habitants, nous vous recommandons d'accepter cette motion.

Pour le PLR :

Cédric Epenoy, Michel Favre, Pierre-Alain Gaud, Pierr-Antoine Rieben, Roberto Righetti.

Pour le MCG :

Francisco Valentin, Marie-Françoise Coopoosamy, Alexandra Saas, Olivier Monnerat.

Plan-les-Ouates, le 27 octobre 2014

Annexes :

- Enquête 2007
- Ecoparcs industriels
- Enquête effectuée à Meyrin